

# L'Unité

Numéro 895  
du  
18 décembre  
2007

L'hebdomadaire du Syndicat National Unifié des Impôts

**SNUi**



# Brèves .....

## Joyeuses Fêtes

*L'Unité va interrompre sa parution pendant la trêve des confiseurs.*

*Nous souhaitons de joyeuses fêtes à tous les agents des Impôts et à leurs proches.*

*Nous donnons rendez-vous à nos lecteurs dès les premières lueurs de 2008.*



## Orne : les couleurs de la fusion

Fin novembre, le DSF de l'Orne a fait le tour de son département pour présenter les bienfaits de la fusion DGI-DGCP et il en a profité pour dévoiler ses intentions pour la préfiguration des SIP.

A Mortagne, les militants du SNUI lui ont exposé les inquiétudes des agents face à ce nouveau tournant historique et il leur a simplement répondu qu'il ne fallait pas toujours noircir le tableau.

C'est donc tout de noir vêtus que les agents de Flers l'ont accueilli et quelques jours après, ceux de Domfront par contre étaient tous en rose, sauf un (en noir).

Guirlandes et affichettes roses parachevaient la mise en scène ironique pour bien signifier qu'il y en avait assez des réformes à répétition et des propos rassurants.

Le DSF a achevé sa tournée sans pouvoir ignorer le malaise de ses troupes, du coup il a renoncé à anticiper de 4 mois le rapprochement CDI-CDIF comme il l'avait un moment annoncé.

## Mulhouse-Université : les secteurs en colère

Une pétition a circulé dans ce centre pour dénoncer la montée des charges et la suppression corrélative de postes, mais surtout pour clouer au pilori le système d'accueil de Mulhouse.

Voici le passage essentiel du texte de nos camarades :

«La cellule créée à grand renfort de publicité interne, de moyens et qui a coûté un emploi à chaque centre devait décharger les secteurs de cet accueil, ces derniers ne devant intervenir qu'en qualité de renfort quand l'afflux de contribuables le nécessitait.

Depuis la rentrée, cette cellule semble inexistante : 3 agents, dont une sans formation, un contrôleur qui doit se partager entre Mulhouse Europe et l'accueil et qui n'a guère plus de formation ! Résultat, l'accueil est assuré en permanence par les secteurs, il n'est plus question de renfort ! La sonnette d'alarme été tirée à maintes reprises mais aucun changement n'est annoncé [...]

Les agents sont à bout et ne demandent qu'à pouvoir effectuer leur travail dans les meilleures conditions possibles, ce qui actuellement n'est plus possible : pendant la réception des contribuables, le téléphone sonne dans le vide (vive PVFI), les contentieux s'accumulent sur les bureaux et le CSP est un acronyme dont on ne connaît plus la signification».

Sans commentaire, sauf à souligner qu'une discussion sérieuse sur l'accueil devient vraiment indispensable car les situations semblables à celles de Mulhouse sont légion.

## Mutations 2008

Nous avons demandé à nos correspondants de distribuer en même temps le présent numéro de l'Unité et le supplément «Spécial Mutations 2008».

Si par le jeu de circonstances particulières (difficultés de routage notamment), ce supplément ne vous parvenait pas, réclamez-le, le décalage de livraison ne saurait être très important.

Sachez aussi qu'il est mis en ligne et que vous pouvez donc disposer de toutes les informations si vous êtes sur le point de faire une demande.

Nous vous rappelons que suite à son intervention du 4 décembre, le SNUI a obtenu de la Direction Générale un report des délais de dépôt :

- jusqu'au 11 janvier pour les demandes de mutations,
- jusqu'au 21 décembre pour les appels de candidature.

## «Bercy sous les eaux»

En découvrant ce titre sur la lettre de la DPAEP nous avons frotté nos yeux et un court instant imaginé que, dans un éclair de lucidité, les technocrates des bords de Seine avaient enfin pris conscience de la démesure de leurs projets ...

Hélas, il ne s'agissait que d'une description du «plan anti-cruie» destiné à protéger le ministère de tout caprice du fleuve.

Nous avons ainsi appris que chaque bâtiment (Colbert, Vauban et Necker) pouvait être protégé par une enceinte constituée d'éléments métalliques emboîtables et ajustables. Un exercice grandeur nature de montage de ce dispositif doit avoir lieu ce mois-ci. Avis aux photographes amateurs.

### Dans ce n° 895

- *Toujours la fusion DGI DGCP* p. 4
- *Le travail déstructuré* p. 8
- *1ère analyse des élections CAP* p. 12
- *Sondage des cadres* p. 14

## Pouvoir d'achat

*Enquête de l'INSEE, discours cynique du Président, messages mensongers de Bercy, avis d'experts et de contre-experts, on a beaucoup parlé de «la bataille du pouvoir d'achat» depuis un mois et dans les plans-séquences que les médias ont proposé à l'opinion il est arrivé qu'on parle à peu près sérieusement des fonctionnaires entre l'augmentation du prix des fruits et légumes et le dynamitage des 35 heures.*

*Il faut dire que la mobilisation du 20 novembre n'a guère laissé de doute : il y a bien un énorme mécontentement dans les rangs des agents publics à qui on essaie, malgré tout, de faire gober que les effets des avancements et la valeur du point d'indice c'est la même chose et qu'il y a eu maintien des rémunérations en 2007.*

*A l'heure où nous bouclions ce numéro, le ministre des Comptes (et accessoirement de la Fonction Publique) s'apprêtait enfin à recevoir les fédérations syndicales pour parler du cœur du contentieux et dans ses propos, pour la première fois, il ne déclarait plus impossible la discussion sur la revalorisation du point. Aura-t-il cependant le culot, au dernier moment, de tenter une nouvelle manœuvre dilatoire ? Reconnaîtra-t-il, au contraire, la réalité des dégâts? ...*

*Il faut craindre de toute façon une reprise au moins partielle du discours présidentiel et une offre faite aux fonctionnaires, comme à tous les salariés, de «travailler plus pour gagner plus». Majoration et élargissement des heures supplémentaires, monétisation des RTT, voilà le genre de réponse au 20 novembre auquel nous nous attendons.*

*Reparlons-en, d'ailleurs, de ce 20 novembre !*

*Une certaine presse nous a appris que ce jour-là, pendant que nous étions des milliers à battre le pavé des manifestations (en perdant un 30ème de notre traitement), Rachida Dati faisait ses courses chez Dior tandis que le Président déjeunait avec Chimène Badi. La première avait en vue un reportage photo sur Paris-Match, le second tenait sans doute à agrandir le cercle des artistes de la Cour.*

*De deux choses l'une : ou il faut changer les parcours des manifestations parisiennes et aller faire un tour dans les quartiers branchés, entre l'Etoile et la Concorde ou les responsables politiques doivent occuper différemment leurs mardis afin que le petit peuple des fonctionnaires ne se sente pas encore davantage méprisé au détour de quelques dépêches «people».*

## UNE FIN D'ANNÉE CAHOTIQUE



**Dialogue de sourds**

Le 30 novembre devait avoir lieu la première véritable réunion de travail consacrée à la fusion DGI-DGCP entre le ministère et les fédérations syndicales. La découverte du dossier préparatoire, essentiellement constitué de fiches descriptives des activités respectives des deux réseaux et ne comprenant pas la moindre analyse critique, inclinait à penser qu'il serait très difficile de rentrer dans le vif du sujet ; ce fut bien le cas !

Le 7 décembre, compte tenu de l'échec de la première rencontre, le directeur adjoint du cabinet du ministre et M. Parini ont repris les choses en main, ils ont annoncé une refonte du calendrier et promis qu'on entrerait à la mi-janvier dans des échanges concrets permettant une véritable confrontation entre diverses options ministérielles et les revendications syndicales.

Plus question de première synthèse le 21 décembre, c'est début 2008 que les langues devraient se délier ... en principe !

### ○ Dialogue ouvert ... sur le vide !

C'est le secrétaire général du ministère, Jean Bassères, qui était chargé de lancer le dialogue, le 30 novembre, mais celui-ci est arrivé les mains vides, sans autre intention que d'offrir un temps de parole aux fédérations syndicales, alors que celles-ci attendaient des discussions sur le fond avec d'un côté les propositions de l'administration, de l'autre leurs propres revendications.

Le SNUI et SUD Trésor se sont étonnés de cette façon d'aborder les choses, personne ne pouvant croire que la décision annoncée le 4 octobre n'avait fait l'objet d'aucune étude de faisabilité approfondie. A titre d'exemple, les deux organisations ont souligné qu'il n'était pas sérieux de laisser entendre qu'on n'avait à Bercy aucune idée précise sur l'architecture de la future Centrale fusionnée, les décisions fermes la concernant étant attendues dans seulement 4 mois !

De même, alors que beaucoup de propagande a été faite sur le futur SIP, comment ne pas commencer des échanges concrets sur l'organisation des futurs services, sur les structures de contrôle, sur l'accueil, sur les conservations des hypothèques, divers scénarios existant forcément sur tous ces sujets.

Rien n'y a fait, le secrétaire général du ministère est resté sur sa posture initiale, se refusant de livrer la moindre piste, se refusant de dire un seul mot des travaux des 17 ateliers de l'administration qui, eux, fonctionnent à plein régime depuis début novembre.

### ○ Au revoir, M. Bassères

Après deux heures de dialogue de sourds, toutes les organisations ont quitté la séance et demandé à rencontrer le ministre le plus rapidement possible.

Nous rappelons que cette première réunion du 30 novembre devait porter sur le thème « métiers, missions, organisations » et que la seconde (prévue le 7 décembre) devait aborder la question non moins importante des « emplois et des conditions de travail ».

Sur quoi aurait pu porter la synthèse prévue le 21, si les fédérations n'avaient pas rejeté la « méthode Bassères » ?

Sur un exposé des attentes syndicales, alors que celles-ci sont largement exposées depuis 3 mois ? ...

Ce rendez-vous raté du 30 novembre aura cependant eu un mérite, celui de favoriser l'unité des diverses organisations, lesquelles ne veulent pas servir d'exécutoire tandis que les choses sérieuses se passent ailleurs.

# POUR LE DIALOGUE

## ○ Reprise en main le 7 décembre

Plus de secrétaire général présent le 7 décembre face aux fédérations, ce sont, conjointement, le directeur adjoint du cabinet et le coordinateur de la fusion, Philippe Parini, qui ont conduit l'échange pour tenter de réparer les dégâts de la première réunion.

**Les deux responsables ont reconnu qu'il fallait donner du contenu aux discussions et que celles-ci ne devaient pas apparaître comme secondaires aux agents. Ils se sont donc engagés :**

- à préparer un cycle de réunions sur la base de documents précisant les orientations du ministre,
- à réunir les fédérations à partir du 14 janvier sur l'ensemble des thèmes initialement prévus, mais dans une optique de confrontation des avis sur des options concrètes.

**Eric Woerth, quant à lui, recevra les fédérations fin janvier, début février.**

Sous ce nouvel éclairage, nous devrions disposer, notamment :

- d'une présentation des missions au sein de la nouvelle direction fusionnée et nous verrons donc si les deux filières promises prennent ou non suffisamment corps,
- d'un organigramme de la nouvelle administration centrale et d'un exposé des principes d'organisation des directions locales,
- d'un état des lieux sur les régimes indemnitaires et les plans actuels de qualification.

Il a enfin été promis des espaces de discussion pour traiter de points spécifiques tels que : «le guichet unique», les règles de gestion et les «règles de vie au travail» (ARTT, horaires variables, ...).

Face à cette nette amélioration, les représentants du SNUI et de SUD Trésor ont cependant tiqué car ce nouveau calendrier, aux yeux des responsables de Bercy, n'implique aucun décalage des grandes étapes prévues initialement et c'est toujours à la fin du printemps 2008 que les premières décisions fermes seront annoncées.

Il est donc clair que l'espace dialogue va être des plus restreints et même si la méthode conduit à plus de transparence les pertes de temps ne seront guère permises !

**L'année 2007 va donc se terminer sans que la moindre discussion officielle n'ait commencé entre l'administration et les représentants des agents.**

**C'est pour le moins inquiétant alors que dans les départements les grands-messes s'enchaînent les unes aux autres pour présenter sous un jour enchanteur le très prochain grand mariage.**

*Entendu ici ou là  
à propos de la fusion*

### ■ Sur les emplois

Il n'est pas inutile de revenir sur la réunion préparatoire du 22 octobre au cours de laquelle Jean Bassères, avec Philippe Parini, avait présenté un programme de réunions qui a très vite volé en éclats.

Ce jour-là, la question de l'emploi avait provoqué un premier accrochage, l'administration prétendant que le sujet devrait être seulement traité dans le cadre du prochain contrat de performance 2009-2011, les syndicats exigeant au contraire qu'on parle des moyens dans les réunions sur la fusion.

Ça partait très mal ! ...

### ■ Sur les filières

Dans les réunions locales de présentation des opérations de fusion, les membres de la DGCP se laissent parfois aller à des confidences qui témoignent de leur attitude de «gagnant». Ainsi, dans l'Essonne, le «bras droit» du TPG a rapporté avec délice qu'on avait dit à Bercy que les filières seraient «biodégradables» ...

### ■ Sur la fusion «entre égaux»

Nous avons extrait de la déclaration liminaire de FO Trésor au CTPC du 27 novembre le passage suivant relatif à des «pratiques étranges» de représentants de la DGI.

*« [...] ainsi dans un département du Centre de la France, en déshérence de TPG, les agents de la Trésorerie Générale ont vu arriver, il y a quelques jours, le directeur des services fiscaux qui a annoncé quasiment qu'il prenait possession des lieux et souhaitait transférer ses services dans deux étages de la TG en expulsant purement et simplement un poste comptable [...] »*

L'anecdote fleure bon le Far-West, mais elle montre surtout qu'il faut sérieusement discuter avant de faire partir dans la nature des schémas déjà bouclés de construction des SIP.

## QUAND EST-CE QU'ON VA

Le compte rendu des réunions du 30 novembre et du 7 décembre nous a montré comment le ministère avait initialement conçu le dialogue avec les syndicats : comme une série d'échanges informels où chaque organisation serait venue raconter sa vision idéale de la fusion face à un secrétaire général se contentant d'enregistrer les propos des uns et des autres.

Cette attitude a été dénoncée par toutes les fédérations lesquelles ont refusé de jouer un rôle d'exutoire alors que les 17 groupes de travail réunis en interne par la DGI et la DGCP sont chargés, eux, de décortiquer, les véritables problématiques de la réorganisation.

«La fusion est une réforme d'organisation, pas une remise en cause des missions» a déclaré Jean Bassères le 30 novembre. Par ce propos, le secrétaire général du ministère a voulu borner les discussions et il a refusé d'entamer le moindre bilan avec les représentants des personnels, comme si on pouvait bâtir le nouveau service des impôts des particuliers (SIP) sans un regard sur l'existant.

Fort heureusement, la garde rapprochée du ministre a tenu à rectifier le tir le 7 décembre, elle a promis que les discussions pourraient se nouer à partir d'un certain nombre d'options définies officiellement vers la mi-janvier, mais rien ne dit cependant que les questions «ouvertes» demeureront à ce moment-là très nombreuses.

Nous développons ci-après quelques unes de nos inquiétudes sur le fond des discussions à venir, en montrant qu'il faut très vite faire entrer sur le devant de la scène les revendications des agents. Refaire les erreurs du passé serait tout simplement inadmissible.



### Bilan des SIE indispensable

Le ministre a cité le SIE comme l'exemple à suivre pour construire le «guichet unique» des particuliers, mais sait-il seulement que cette «belle réussite» continue de poser des problèmes à des milliers d'agents aux prises avec de mauvaises conditions de travail ? Veut-il reproduire les mêmes erreurs ? C'est ce qu'a laissé penser l'attitude de M. Bassères le 30 novembre.

Le travail en plateau, la polyvalence excessive, la déssectorisation des dossiers, la formation à la va-vite, le manque de soutien technique au quotidien, est-ce tout cela le modèle pour construire le futur SIP ?

Il aurait été sain et honnête de faire un bilan de l'aventure

des SIE, notamment pour juger du bon degré de polyvalence, mais il y a semble-t-il des sujets tabous à Bercy, des dogmes sur lesquels on ne veut surtout pas revenir. Pas question donc d'offrir aux syndicats de nouvelles chances de relancer les débats.

Il en va ainsi, aussi, pour le travail en plateau qui, à plusieurs reprises, a fait se cabrer des membres de l'entourage ministériel lors des premiers échanges informels de l'automne, attitude nous confortant dans l'idée que la technostructure n'a pas vraiment envie de se préoccuper des conditions de vie au travail.

Nous reviendrons sans cesse à la charge sur ce sujet.

### Examen des missions de l'IAD encore plus indispensable

La mise en place de la DPR a bouleversé le calendrier des travaux dans l'IAD, mais aussi altéré l'exécution de certaines missions. Qui s'en soucie ? ...

Avant de rajouter d'autres tâches, ne faut-il pas se demander comment rectifier le tir sur les mises à jour TH et TF ? ...

Ne faut-il pas porter un regard critique sur PVFI ? ...

Le SNUI exige que la DGI rectifie son approche sur tous ces points avant de construire son nouveau SIP et il est également indispensable de définir une véritable politique de l'accueil. Comment M. Bassères a-t-il pu refuser ces

débats-là ? Sait-il que la gestion «intelligente» des files d'attente génère en fait, derrière le décor, un véritable désordre dans les services ?

Sur de tels sujets, un échange construit entre syndicats et administration demeure indispensable car ce ne sont pas les groupes de travail officiels qui vont relayer les revendications des victimes d'une flexibilité excessive

Sur ce point, le SNUI ne lâchera pas prise et il n'acceptera pas que de nouvelles accusations soient portées envers les agents qui seraient «trop rétifs aux changements».

### Quel pilotage du contrôle fiscal ?

Un groupe de travail spécifique aurait été indispensable, mais c'est dans le grand fourre-tout qu'on nous propose une possibilité de nous exprimer ! Faudra-t-il en arriver à la grève de tous les acteurs du contrôle pour enfin faire entendre leurs revendications ? En attendant, des questions cruciales vont être tranchées sans qu'on les associe à la moindre réflexion, notamment celle portant sur le futur pilotage de leur mission.

Pour le SNUI, la solution ne tiendra pas à un ancrage interrégional des futures structures, il faudra maintenir un lien plus direct avec les missions d'assiette.

Par ailleurs, la nouvelle configuration du ministère, le rapprochement avec les comptes «sociaux» et les nouvelles orientations de la lutte contre la fraude, tout cela appelle des clarifications. Viendront-elles à la mi-janvier ?

# PARLER DE TOUT ÇA ? ...

## Où vont les missions foncières ?

Les flonflons du bicentenaire du Cadastre se sont dissipés sans que les agents soient davantage rassurés sur leur devenir. Les festivités n'ont à aucun moment permis de parler sérieusement de la fusion et de ses conséquences, on s'est contenté d'aligner des incantations et un optimisme béat.

Le statu quo est cependant inacceptable, car il conduit tout droit à un départ pur et simple de la mission de la sphère fiscale.

Le Président de la République a promis récemment un

## Recouvrement, vaste question !

Vouloir marier les deux principales cultures de recouvrement en ignorant curieusement la troisième, celle des Douanes, et en s'assignant un objectif de rapidité est un pari très risqué.

Vouloir en plus réussir ce mariage sans recueillir le consentement des futurs époux, c'est encore plus fou !

C'est pourtant ce qui est en train de se passer puisqu'on se garde bien d'organiser la moindre des discussions sérieuses entre les comptables des deux réseaux, sans parler des agents, bien entendu !

Du côté de la DGI, la seule réponse que l'on a trouvé, après avoir constaté que le recouvrement après redressement ne s'améliorait pas, a été de verser 120 € aux agents et non 150 !

Les 38% atteints au lieu des 42 visés n'ont pas conduit à la recherche de moyens de droit nouveaux, on s'est contenté de petites économies sur les primes. Inutile de dire que

## Quelle organisation informatique ?

Deux appellations allégoriques résument l'avenir informatique de la future administration fusionnée : Copernic et Helios. Toute la modernité des deux futures «filiales» se cacheraient derrière ces noms de code dont les agents retiennent surtout, pour l'instant, qu'il y a beaucoup de millions d'euros dépensés, depuis longtemps, et sans que les délais de livraison soient respectés alors qu'on exige d'eux qu'ils acquièrent le goût de la performance !

Il serait temps, là encore, avant de solliciter les avis des syndicats sur le SIP de faire toute la transparence sur l'état des chantiers informatiques. A garder le silence, Bercy accrédite de plus en plus l'idée d'un scandale caché, car

Grenelle de la fiscalité locale aux maires, mais il a mis tellement de conditions au démarrage de l'entreprise qu'on ne peut, là non plus, se dire qu'une éclaircie est en vue.

Alors la question brutale demeure : après «France Domaine» va-t-on vers l'édification de «France Cadastre» ? Le SNUI sera de ceux qui combattront toute dérive du type «agence» qui ne ferait que fragiliser la situation des techniciens formés par la DGI. L'ancrage de la fiscalité locale sur le foncier demeure la meilleure des pistes de sauvegarde, et pour le service public, et pour ses acteurs.

sans ambition nouvelle et sans volonté politique de lutter contre toutes les formes d'organisation des insolvabilités, la fusion ne sera perçue dans les milieux économiques que comme une addition d'insuffisances.

Qui cela choquera-t-il, à part les agents du recouvrement puisqu'on affiche une volonté de dépénalisation de la délinquance financière ? ...

Là encore, le SNUI n'accepte pas qu'on avance vers le mélange des deux cultures sans qu'on prenne le temps de l'expertise, or l'expertise exige qu'on écoute les agents des deux réseaux.

Si, dès 2008, Eric Woerth veut «afficher une préfiguration des SIP dans quelques villes», il serait temps qu'il réoriente la phase de préparation des opérations en accordant plus de place à un dialogue concret.

Il faut le plus vite possible mettre face à face les premières intentions des décideurs et les avis des agents.

il n'y a pas qu'aux agents qu'on ne dit pas la vérité, on procède de même avec la commission des Finances de l'Assemblée et même avec l'inspection des Finances ...

Le ministère serait donc bien inspiré d'enquêter sur le recours aux sociétés privées par les deux futurs conjoints. Nous, ce qui nous arrive aux oreilles par bribes n'est guère rassurant et nous avons bien l'impression que Bercy est souvent la vache à lait de quelques grands groupes se partageant les grands projets.

La fusion sera-t-elle l'occasion de faire un peu de ménage ? Le SNUI reposera de temps en temps la question à ses divers interlocuteurs.

**Ces quelques interrogations ne sont pas les seules à nous préoccuper. Pour un dialogue constructif il faudrait aussi que les responsables de la réforme avancent leurs premières approches sur la «gestion des ressources» et sur la formation professionnelle.**

**Les semaines passent et les indiscretions se mêlent aux rumeurs pour nous faire comprendre cependant que rien ne va changer, sauf à ce que les agents se mettent en colère : on prépare tout en catimini et étape après étape, au jour choisi, le ministère livrera ses verdicts successifs sur la base de dossiers préparés exclusivement «en interne».**

**Les promesses du 7 décembre changeront-elles la donne ? Nous en doutons, car sitôt que l'année 2008 va égrener ses jours, on va nous servir le discours de l'urgence.**

**Pour difficile qu'apparaisse aujourd'hui le challenge, le SNUI ne se résignera pas et il fera pour que tous les agents des deux réseaux, de manière unitaire et au moment le plus opportun, dénoncent avec éclat les manœuvres qui consistent à rejeter continuellement leurs propositions et leurs demandes.**

Les évolutions technologiques, notamment celles touchant au domaine de l'information et de la communication ouvrent le champ à de nouvelles formes atypiques d'organisation du travail (travail en équipe, astreintes et télétravail).

Les deux premières sont déjà en application à la DGI, dans certains CSI, et elles sont directement liées au déploiement des applications du programme COPERNIC.

La dernière est aussi en cours d'expérimentation et elle s'adresse à des agents ayant de lourdes charges de famille, d'autres ayant des trajets domicile-travail très longs, d'autres enfin étant atteints d'invalidité.

Leurs points communs résident, d'une part dans l'absence de cadre juridique réel, d'autre part dans les conséquences négatives et souvent ignorées qu'elles peuvent avoir sur les conditions de vie au travail ou sur les conditions de vie tout court des agents qui y sont soumis ou qui souhaitent y avoir recours.

# LE TRAVAIL DESTRUCTURÉ

**DISPONIBLES  
EN PERMANENCE :  
TRAVAIL EN ÉQUIPE  
ET ASTREINTES**

C'est pour faire face aux contraintes qu'elle s'est elle-même imposée (sécurité et disponibilité maximale des applications, du réseau et de l'assistance), que la DG a rendu obligatoire, notamment dans les CSI, le travail en équipe et le régime des astreintes. Outre qu'elle refuse de faire mesurer par de vrais professionnels les impacts de ce type d'organisation sur la santé des personnels, l'administration s'interdit un cadrage national des astreintes et les rémunère avec beaucoup de parcimonie, voire de pingrerie, notamment au regard des compensations qui sont accordées aux intervenants privés soumis au même régime.

Le travail en équipe pose, lui, d'autres problèmes liés à la gestion du temps. Cette option conduit pour les agents concernés à la perte définitive du bénéfice des horaires variables et génère des difficultés, pour la prise du repas de midi en particulier, là où il n'existe pas de structure de restauration collective capable et prête à s'adapter.

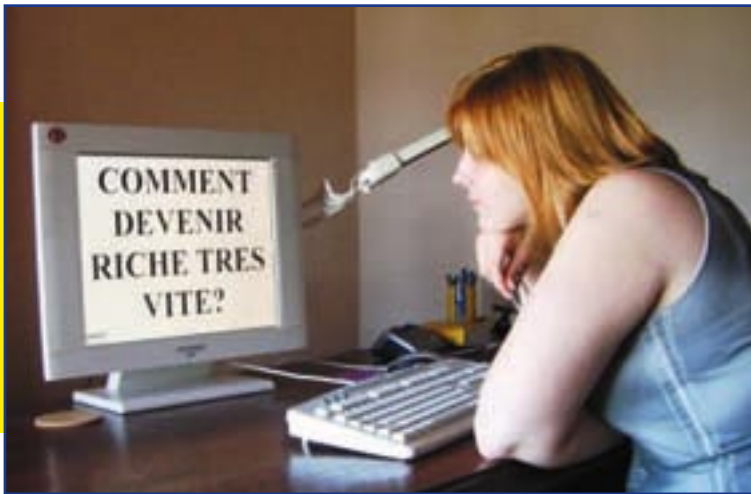
La difficulté de prendre des congés ou du temps partiel est proportionnelle à l'insuffisance des effectifs qui rend quasi impossible une mise en place équilibrée du travail en équipe. Pour le SNUI, la mise en place de ce type d'organisation du travail, nuisible pour les agents est inutile dans la mesure où la conscience professionnelle des personnels demeure le meilleur gage pour atteindre les objectifs fixés par l'administration. Le passage au travail en équipe ne doit être envisagé qu'après avoir examiné toutes les solutions alternatives et doit rester soumis au volontariat.

## DISPONIBLES DE N'IMPORTE OÙ : LE TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail se définit comme une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail utilisant les technologies de l'information dans laquelle une tâche qui aurait pu être réalisée dans les locaux de l'employeur est effectuée hors de ces derniers et de manière régulière. Peu développé, tant dans le privé que dans la sphère publique, il concerne en 2006 7% de la population active.

Il suscite pourtant l'intérêt tant des salariés que des employeurs, sans doute avec des approches relativement différentes. Pour preuve :

- Il a fait l'objet, en 1998, d'un guide édité par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) qui précise les conditions dans lesquelles il peut être utilisé dans la sphère publique. Pour autant il n'existe pas de textes ni de normes dans la Fonction publique. Ce sujet fait partie de ceux, nombreux, qui doivent encore faire l'objet de débats dans le cadre des conférences sur la Fonction Publique auxquelles participe Solidaires.



## «Télétravail et cyberpigeons» ?

- En juillet 2005, la signature, entre les organisations syndicales représentatives des salariés et certaines entreprises, d'un accord national interprofessionnel (ANI) est venue transposer un accord cadre européen établi en 2002. L'ANI de 2005 prend la même valeur contraignante qu'un texte législatif. Il définit en outre les conditions de mise en œuvre du télétravail et précise les droits du télétravailleur.
- En 2006, le Premier ministre de l'époque a commandé un rapport au travers duquel il souhaite trouver les moyens de développer le télétravail, tant dans les entreprises que dans les administrations.

Le télétravail peut donc constituer un facteur de développement économique et une opportunité pour l'aménagement durable du territoire. C'est un moyen pour les entreprises et les administrations de moderniser l'organisation du travail, mais aussi un moyen pour les salariés de concilier vie privée et vie professionnelle en se dotant d'une plus grande autonomie dans l'accomplissement des tâches imparties.

Souplesse et sécurité des salariés pour accroître la qualité des emplois, mais aussi insertion et maintien des personnes handicapées dans le marché du travail sont d'autres opportunités.

La Direction Générale s'est lancée dans une expérimentation de télétravail à domicile, destinée à certaines catégories de personnel, notamment les agents handicapés.

D'autres types d'organisation du travail existent déjà à la DGI, qui ne sont pas identifiés comme étant du télétravail, mais qui, si l'on se réfère au rapport cité plus haut, commandé en 2006 par le Premier ministre, peuvent être considérés comme tels. Ainsi, le CSP à distance y est cité comme exemple.

In fine, le rapport identifie quatre types d'organisation du travail qui peuvent s'apparenter à du télétravail :

- le télétravail à domicile
- le télétravail en réseau
- le travail nomade
- le travail en télé centres.

S'il peut être tentant pour un salarié de solliciter ou d'accepter de travailler suivant un de ces types d'organisation et si le télétravail peut répondre à des problématiques environnementales, de mobilité ou de réadaptation à l'activité après une absence prolongée, il n'en demeure pas moins que ce mode organisationnel de l'activité salariée pose de nombreux problèmes et doit être parfaitement encadré pour assurer la protection du salarié.

Malheureusement, le cadrage juridique ou conventionnel est inexistant pour ce qui concerne la Fonction Publique, à l'exception du guide de la DGAFP de 1998, ce qui est loin d'être suffisant.

Seul l'accord interprofessionnel de 2005 dans le privé peut constituer une base à l'élaboration, pour la fonction publique, d'un corps de règles et de droits destinés à encadrer la démarche et à protéger les agents.

Différents points doivent faire l'objet d'attention et de développements précis et pour certains ne souffrir d'aucune dérogation. Il s'agit notamment du volontariat, des conditions d'emploi qui doivent assurer au télétravailleur les mêmes droits et avantages que ceux accordés aux autres salariés, le respect de la vie privée de la santé et de la sécurité. L'organisation et la qualité du travail, la formation, les droits collectifs doivent dépendre de dispositions clairement définies.

**Sur ce sujet, la question n'est pas de savoir si le SNUI est pour ou contre le télétravail quelles que soient les formes qu'il peut prendre. Le rôle du syndicat est de mesurer que le développement de ce type d'organisation du travail suit celui des TIC et qu'il échappe par nature à l'intervention militante. Il peut par ailleurs tenter certains agents. Le SNUI entend donc apporter aux personnels et aux militants des sections toutes les informations et outils nécessaires à la prise de choix et à la défense des intérêts des agents.**

**Une fois encore, le CHS, au travers notamment de l'utilisation du document unique est l'outil privilégié de l'action syndicale, en lien avec les autres instances paritaires.**

## Patchwork électoral

Nous publions dans les pages ci-après une première analyse des élections professionnelles du 4 décembre, mais nous livrons ci-après quelques à-côtés des divers scrutins qui ont concerné tout le ministère.

Nous ne saurions non plus oublier la victoire à l'ENI et à l'ENC.

### • Douanes : Solidaires progresse

Nos voisins de la rue de Montreuil ont publié le 10 décembre un premier communiqué à leurs adhérents pour leur annoncer qu'ils occuperaient désormais la 3ème place sur l'échiquier syndical douanier.

Nouvelle confirmée par le ministère qui les a situés à 13,66% des voix, donc devant FO qui enregistre un repli de près de 2%.

La CGT a confirmé sa première place, mais en perdant près d'un point. La CFDT est arrivée au second rang en progressant de plus de 2 points.

### • Berkani : mauvaise nouvelle

Les 702 agents de service de droit public qui ont voté le 4 décembre n'ont pas permis au SNUI de garder son siège au sein de la CCP (commission consultative paritaire). C'est la CGT qui occupera les deux sièges grâce aux 351 voix recueillies (51,24%), le SNUI n'a recueilli que 153 voix.

### • ENI, ENC

Après quelques péripéties liées aux mouvements sociaux dans les transports, les stagiaires de Noisy et Clermont-Ferrand ont choisi leurs représentants au conseil d'établissement de l'ENI et ils ont placé une nouvelle fois le SNUI en tête avec 51,25% des voix (4 sièges sur 6).

Les deux autres sièges seront occupés par la CGT et la CFDT.

Nous rappelons que le 15 novembre, les stagiaires de l'ENC avaient attribué, eux, 3 sièges sur 4 au SNUI (65,88% des voix).

## Le SNUI en deuil

### Simon VIALET



Simon au Congrès de Narbonne en 1976

C'est un pionnier qui s'en est allé le 1er décembre, un des premiers militants parisiens du jeune SNUI de 1962 qui, avec son compère Robert Darridol, a d'abord contribué à développer la section de la 5ème direction de la Seine avant de devenir administrateur régional de 1968 à 1980 (lui à l'Est depuis ses terres du Val de Marne et Robert à l'Ouest,

car le duo ne s'est jamais dissocié et il a longtemps animé les réunions du local du Faubourg Montmartre).

Simon est ensuite devenu le rigoureux rapporteur de la commission de contrôle, de 1980 à 1984, et il a été l'un des premiers, avant le regretté Gérard Volck, à réclamer une informatisation rationnelle de la trésorerie nationale.

Simon c'était un regard aussi perçant que malicieux, un verbe haut et de l'esprit à revendre, mais c'était aussi une grande rigueur et il ne fallait pas badiner avec les valeurs du SNUI, comme en ont témoigné ses interventions à plusieurs congrès.

Mal en point depuis quelques temps, Simon avait adressé à Robert un dernier message, il y a quelques semaines, pour le remercier de tout et surtout de ses «envoies dans les nuées» ...

Il n'était pas en reste le bougre !

Pour la première fois, le duo s'est séparé et les cendres du «Capitaine» ont été dispersées dans la mer.

L'Unité adresse aux enfants et petits enfants de Simon ses condoléances attristées.



Simon (à droite) et son compère Robert Darridol au congrès de Bayonne (1984)

## Grenelle de la fiscalité

C'est fin novembre, devant les maires de France réunis pour leur 90ème congrès que Nicolas Sarkozy a proposé un nouveau Grenelle pour réformer la fiscalité directe locale.

Le Président a estimé que le statu quo n'était plus possible car il conduisait à un écart croissant entre les bases d'imposition et la réalité économique. Il a donc préconisé que les maires, en accord avec les services fiscaux, procèdent à l'actualisation des bases à chaque changement de propriétaire.

Le Président a également déclaré qu'il était «prêt à aller vers la spécialisation des impôts par niveaux de communes».

Première réaction des maires : le système proposé va créer de fortes inégalités, on va avoir par exemple deux taxes d'habitation très différentes pour deux appartements similaires sur le même palier, dont l'un viendra seulement de changer de propriétaire. De nombreux élus ont par ailleurs souligné qu'il fallait repartir de la révision de 1992 pour ne pas générer trop d'injustices.





Le SNUI remercie les 28 387 agents de la DGI qui ont voté pour lui le 4 décembre pour installer les nouvelles CAP nationales. Tous les élus — nationaux et locaux — s'efforceront pendant 3 ans de montrer qu'autant de confiance était méritée, mais c'est avec beaucoup d'humilité, compte tenu des difficultés annoncées, qu'ils vont entamer leur mandat.

Si on se contente d'un rapide survol des résultats, ces élections paraissent n'avoir traduit qu'une impressionnante stabilité de l'électorat depuis 2004, or il n'en est rien car derrière de faibles variations des scores nationaux se cachent au niveau local d'assez considérables chambardements qui ont concerné toutes les grandes organisations. Les glissements de 5 à 7 points (ponctuellement plus) ont été très nombreux dans un sens comme dans l'autre, ce qui va alimenter de nombreuses discussions de militants et provoquer, parfois, des remises en question.

Dans ce tohu-bohu que camouflent totalement les tableaux récapitulatifs nationaux, le SNUI s'en sort plus qu'honorablement sachant que la DGI vit une période agitée et que, dans un tel contexte, on fait rarement des cadeaux au principal syndicat, celui qui s'expose le plus dans toutes les instances nationales et locales.

La barre des 45 % est à nouveau franchie pour les CAP N, celle des 50 % est toujours frôlée pour les CAP L : ces chiffres constituent un formidable encouragement pour tous les militants, mais surtout pour tous les élus qui s'engagent dans un mandat de 3 ans.

# 1<sup>ère</sup> ANALYSE DES

Nous livrons dans les pages qui suivent quelques premiers commentaires des scrutins du 4 décembre, mais ce n'est que dans notre prochain numéro que nous pourrons publier les chiffres définitifs, notamment pour les CAP nationales, le dépouillement central n'étant pas effectué au moment de notre bouclage. Ce n'est également que début janvier que nous publierons la nouvelle composition des CAP nationales et les noms des élus SNUI.

Pour les CAP locales, nos chiffres ne sont pas définitifs non plus, les agents de la Creuse votant le 18 décembre (aucune organisation n'ayant déposé de liste pour le 4 dans ce département).



## Forte participation : le fait syndical incontournable

Nous l'avons souligné à plusieurs reprises, un des enjeux des scrutins du 4 décembre était la consolidation du fait syndical dans un ministère fortement secoué par les changements.

Nous voilà rassurés, près de 86 % de l'effectif DGI a voté (on a même presque atteint les 88 % dans le cadre B).

Autre élément qui nous satisfait, après une période difficile pendant laquelle l'administration n'a cessé de «travailler» son encadrement contre les discours syndicaux, ce dernier a voté à plus de 86 % et en faisant largement confiance au SNUI.

Petite déception par contre pour les inspecteurs dont les votes sont apparus très légèrement en retrait dans les CAPL n° 1 et la CAP N n° 3, avec une participation frôlant les 80 %, ce qui signifie toute de même que 2 500 inspecteurs environ ont boudé le scrutin. Faut-il voir là une désaffection des plus jeunes ou, au contraire, un certain détachement des plus chevronnés ?...

Les militants locaux auront des recherches à faire.

Pour en revenir au chiffre global de 85 %, il va permettre à certains exégètes de continuer de critiquer les forteresses syndicales de la Fonction Publique et de dénoncer un corporatisme archaïque. Qu'importe, puisque nous savons, nous, que derrière ces 85 % il y a une énorme majorité de votes qui sont allés à des organisations ouvertes sur l'ensemble du monde du travail et préoccupées de justice sociale au sens le plus large.

# ÉLECTIONS DU 4 DÉCEMBRE

## CAP LOCALES : 961 sièges pour le SNUI

Première donnée importante : il y avait 71 850 électeurs inscrits dans les trois collèges électoraux en 2004, il n'y en avait plus que 67 633 le 4 décembre 2007.

Conséquence immédiate : le nombre de sièges à répartir est passé de 1 788 à 1 765.

Deuxième donnée : malgré des difficultés incontestables, les deux syndicats disposant des réseaux militants les plus fournis ont présenté le plus de listes complètes et ils ont recueilli une nouvelle fois le plus de suffrages.

Le SNUI et le SNADGI-CGT ont, à eux deux, rassemblé plus de 82 % des voix, raflant autour de 1 530 sièges sur les 1 765 à répartir (sans prendre en compte les listes communes).

C'est donc un schéma désormais classique que vont rencontrer les directeurs présidents des CAP locales : ils vont retrouver, avec quelques variations de dosage, le couple SNUI - CGT face à eux. FO qui avait encore 104 sièges en 2004 a enregistré un sévère recul. Peu nombreuses, les listes CFDT enregistrent une petite progression (0,98 %), beaucoup plus marquée pour les CAP nationales (+ 1,70%).



## CAP LOCALES

1. SNUI : 27 491 voix (-0,47) 961 sièges
2. CGT : 18 350 voix (+ 1,06) 570 sièges
3. FO : 4 387 voix (- 1,34) 76 sièges
4. CFDT : 3 413 voix (+ 0,98) 72 sièges
5. UNSA : 498 voix (+ 0,04) 15 sièges
6. CFTC : 281 voix (+ 0,38) 1 siège

1 295 voix sur listes communes  
(45 sièges + 25 attribués par tirage au sort)

## Le verdict CAP par CAP

(chiffres collectés par le SNUI, sans le résultat de la Creuse qui vote le 18 décembre)

### CAP Locales n° 1 - Inspecteurs (14 147 inscrits)

Syndicats	Voix	%	Sièges
1. SNUI	5 490	48,69	205
2. CGT	3 377	29,95	99
3. CFDT	996	8,83	28
4. FO	685	6,07	10
5. CFTC	95	0,84	0
6. UNSA	83	0,74	4
Listes communes	550	4,88	14
TOTAUX	11 276	100	360

### CAP Locales n° 2 - Contrôleurs (22 706 inscrits)

Syndicats	Voix	%	Sièges
1. SNUI	9 540	49,57	385
2. CGT	6 275	32,61	232
3. FO	1 638	8,51	35
4. CFDT	1 183	6,15	28
5. UNSA	213	1,11	6
6. CFTC	64	0,33	0
Listes communes	330	1,72	15
Tirage au sort			10
TOTAUX	19 243	100	711

### CAP Locales n° 3 - Agents C (30 780 inscrits)

Syndicats	Voix	%	Sièges
1. SNUI	12 461	49,46	371
2. CGT	8 698	34,52	239
3. FO	2 064	8,19	31
4. CFDT	1 234	4,90	16
5. UNSA	202	0,80	5
6. CFTC	122	0,48	1
Listes communes	415	1,65	16
Tirage au sort			15
TOTAUX	25 196	100	694

Nous l'avons dit dans notre propos introductif, les glissements au niveau local ont été assez sensibles et de nombreux sièges vont passer d'une organisation à une autre. Le plus souvent ces changements vont concerner le SNUI et la CGT.

Nous tenons ici à adresser nos encouragements à tous les élus en CAP locales (de tous les syndicats) et nous leur demandons de relayer fidèlement les attentes de leurs mandants. Pour difficile que s'annonce la période, l'unité des représentants des personnels constituera encore un solide rempart. Le SNUI s'engage à favoriser cette unité.

# ANALYSE DES

## LA CARTE DES CAP LOCALES



■ Le SNUI est premier  
■ Le SNUI n'est pas premier

En gras, résultats 2007  
 En italique, résultats 2004

	2004	2007		2004	2007
A15 SDNC	82,14%	100%	A55 DRF	61,24%	50,75%
A20 DVNI	55,38%	47,50%	B11 DIRCOFI IDF EST	47,35%	43,19%
A35 DNVSF	45,29%	45,79%	B12 DIRCOFI IDF OUEST	52,83%	71,83%
A40 DNEF	46,33%	39,45%	B21 DSIP	52,55%	45,33%
A45 DGE	53,04%	57,21%	B32 DRESG-DG-DNID	53,40%	46,48%
A50 CIS	60,90%	50,82%			

	2004	2007
R13 DIRCOFI SUD EST	66,46%	62,59%
R31 DIRCOFI SUD PYRÉNÉES	51,18%	60,61%
R33 DIRCOFI SUD OUEST	60,14%	57,04%
R 35 DIRCOFI OUEST	53,39%	47,32%
R45 DIRCOFI CENTRE	82,22%	100%
R54 DIRCOFI EST	48,96%	55,06%
R59 DIRCOFI NORD	67,49%	66,01%
R69 DIRCOFI RHÔNE ALPES BOURGOGNE	67,48%	69,48%

	2004	2007
CSI MARSEILLE	65,31%	67,36%
CSI BORDEAUX	33,98%	45,79%
CSI NANTES	47,09%	43,11%
CSI ORLÉANS	68,18%	64,81%
CSI ANGERS	94,40%	70,37%
CSI REIMS	55,22%	61,98%
CSI NEVERS	58%	60,87%
CSI LILLE	45,16%	44,55%

	2004	2007
CSI CL. FERRAND	58%	57,03%
CSI STRASBOURG	50%	50,40%
CSI LYON	70,27%	100%
CSI ROUEN	47,87%	44,16%
CSI NEMOURS	57,22%	55,63%
CSI VERSAILLES	50%	62,50%
CSI AMIENS	15,6%	7,48%
CSI POITIERS	56,73%	48,60%

# ÉLECTIONS (suite)

## CAP NATIONALES : le SNUI revient à plus de 45 %

Le dépouillement central, effectué le 17 décembre, ne devrait pas bouleverser la donne, il nous empêche toutefois aujourd'hui de publier la répartition précise des sièges.

Ce qui saute aux yeux, ici encore, c'est le fait qu'à eux deux le SNUI et le SNADGI-CGT totalisent plus de 75 % des voix. Il y a bien toujours bipolarisation, en soulignant que les syndicats progressent tous deux légèrement.

Fait marquant du scrutin : le recul de FO (plus de 2 points) qui va consacrer la perte d'un nombre important de sièges et par conséquent faire décrocher encore un peu plus cette organisation de la vie du paritarisme. Il faut souligner que FO Trésor semble aussi avoir reculé à la DGCP (+ de 3,5 points).

Il convient enfin de souligner le retour de la CFDT (+ 1,70 point) qui ne retrouve cependant pas son niveau de 2000 (perte de 2,35 points en 2004) et qui est surtout en progression dans le cadre A (CAP n° 1, 2 et 3). Marquons enfin d'un mot que l'UNSA ne parvient à décoller dans aucune CAP et que la CGC a beaucoup de mal à demeurer en rang honorable dans la commission de l'encadrement.



## CAP NATIONALES

(Sur la base des chiffres collectés par le SNUI et dans l'attente du dépouillement central)

1. SNUI	: 45,40 %	(+ 0,41)
2. CGT	: 30,34 %	(+ 0,72)
3. CFDT	: 9,67 %	(+ 1,70)
4. FO	: 8,49 %	(- 2,16)
5. UNSA	: 2,67 %	(- 0,54)
6. CFTC	: 1,83 %	(+ 0,03)
7. CGC	: 1,62 %	(- 0,14)

## Nos chiffres CAP par CAP

CAP n° 1 commandement		CAP n° 2 encadrement		CAP n° 3 inspecteurs	
1 330 inscrits 1 139 exprimés		4 476 inscrits 3 765 exprimés		14 252 inscrits 11 547 exprimés	
1. CFDT	407	1. SNUI	1 446	1. SNUI	5 239
2. SNUI	285	2. CGT	789	2. CGT	3 197
3. CGC	229	3. CFDT	715	3. CFDT	1 455
4. CGT	130	4. CGC	375	4. FO	802
5. FO	61	5. FO	199	5. UNSA	297
6. UNSA	27	6. UNSA	150	6. CFTC	282
		7. CFTC	91	7. CGC	275
CAP n° 4 géomètres		CAP n° 5 contrôleurs		CAP n° 6 agents administratifs	
1 305 inscrits 1 083 exprimés		22 802 inscrits 19 517 exprimés		30 856 inscrits 25 453 exprimés	
1. CGT	791	1. SNUI	9 256	1. SNUI	12 002
2. Liste commune CFDT - FO	147	2. CGT	5 807	2. CGT	8 246
3. SNUI	145	3. FO	1 856	3. FO	2 321
le dépouillement central sera déterminant		4. CFDT	1 648	4. CFDT	1 739
		5. UNSA	511	5. UNSA	685
		6. CFTC	308	6. CFTC	460
		7. CGC	131		

CAP n° 7  
ATI

Il y avait 183 inscrits, 25 suffrages ont pu être dépouillés dans les directions d'au moins 5 votants (14 voix pour le SNUI). Le reste sera dépouillé le 17 décembre.

## Les plus belles progressions du SNUI (CAP N)

### Province

Ardennes :	+ 6,49 %
Aude :	+ 6,57 %
Côte-d'Or :	+ 9,50 %
Doubs :	+ 6,42 %
Gironde :	+ 6,55 %
Jura :	+ 7,36 %
Lozère :	+ 12,17 %
Mayenne :	+ 9 %
Hautes-Pyrénées :	+ 6,39 %
Bas-Rhin :	+ 6,85 %
Haut-Rhin :	+ 7,41 %
Tarn-et-Garonne :	+ 6,64 %

### Ile-de-France

Essonne :	+ 8,86 %
Val-d'Oise :	+ 5,81 %

### Autres directions

Dircofi Centre :	+ 8,04 %
Dircofi Sud-Pyr. :	+ 11,83 %
CSI Reims :	+ 22,57 %
CSI Lyon :	+ 7,86 %
CSI Bordeaux :	+ 6,64 %
CSI Rouen :	+ 7,71 %

## Sondage des cadres : l'enquête vérité

La direction générale a chargé l'institut IPSOS, pour la troisième année consécutive, d'une enquête d'opinion au sein de l'encadrement DGI (sur un échantillon de 1065 agents, directeurs divisionnaires, inspecteurs principaux et départementaux).

Malgré une participation élevée (73%), on a noté un léger tassement du nombre de réponses (79% en 2005, 76% en 2006) qui pourrait s'expliquer -selon IPSOS- par le contexte, à savoir que l'ensemble des agents attendait les décisions sur la fusion avec la DGCP lors des opérations de sondage.

Pourtant, on aurait pu penser que cette attente aurait, au contraire, été propice à une expression massive des cadres et nous n'écartons pas, pour notre part, une autre raison de la baisse : une lassitude grandissante face à la «sondomania» !

### ■ L'intérêt pour le travail

Chiffres bruts : 80% des participants considèrent que «la DGI dispose d'une ligne directrice pour l'avenir», 81% que «les réformes en cours au sein de la DGI permettent de fonctionner de manière plus efficace».

Cette satisfaction s'explique largement, à notre sens, par l'intérêt porté pour le travail, l'attachement à la DGI et aux valeurs du service public. Par contre, une partie plus grande des sondés se déclare aujourd'hui inquiète, attentiste ou spectique.

Le rythme des réformes est jugé toujours trop rapide (59%) et 45% estiment encore insuffisant le soutien qui leur est apporté par la direction pour atteindre leurs objectifs.

La quantité de stress liée au travail est évaluée à 7,18 (sur échelle de 1 à 10).

Les responsables de CDIF sont ceux qui jugent le plus les changements comme étant trop rapides (81%) et qui estiment que 59% de leurs agents n'adhèrent pas au processus de changement.

Les cadres sont insatisfaits de la reconnaissance de leur travail (54%), de leur charge de travail (49%), de leurs possibilités de promotion (55%).

Ces attentes, bien réelles, sont celles que le SNUI relaie régulièrement dans les diverses instances.

### ■ Le rejet de la prime à la performance

Les modalités d'attribution de la prime ne sont pas claires pour 75% des cadres, par ailleurs, 66% d'entre eux considèrent qu'elle n'est pas un facteur de motivation pour eux-mêmes (63% en 2005 et 2006).

Le SNUI interpelle la DG à chaque occasion sur ce sujet (CAP ou groupe de travail) en précisant qu'il ne peut accepter qu'autant d'éléments de la rémunération soient dorénavant laissés à l'appréciation d'un directeur tout-puissant (prime à la performance, modulation de la prime de rendement, sans parler des conséquences du nouveau système de notation).

### ■ La «charte de l'encadrement» : hum ! hum !

Pour la première fois, la DG a voulu connaître le sentiment de ses cadres sur cette fameuse charte dénoncée et combattue par le SNUI. Les résultats sont probants !

Si 69% des cadres en comprennent les objectifs, 45% estiment qu'«elle n'explique pas un cadre d'action cohérent avec leur travail quotidien», 62% qu'elle ne permet pas de faire évoluer la façon d'encadrer les agents (seuls 18% de oui) et 65% ne s'y réfèrent pas et ne l'utilisent pas !

Voilà qui a le mérite de la clarté !

La Direction Générale doit se rendre compte que les réponses attendues au malaise des cadres ne passent pas par une charte -comme le SNUI l'a toujours dit- mais par une reconnaissance bien réelle des efforts accomplis.

A méditer encore davantage depuis l'annonce de la fusion !

